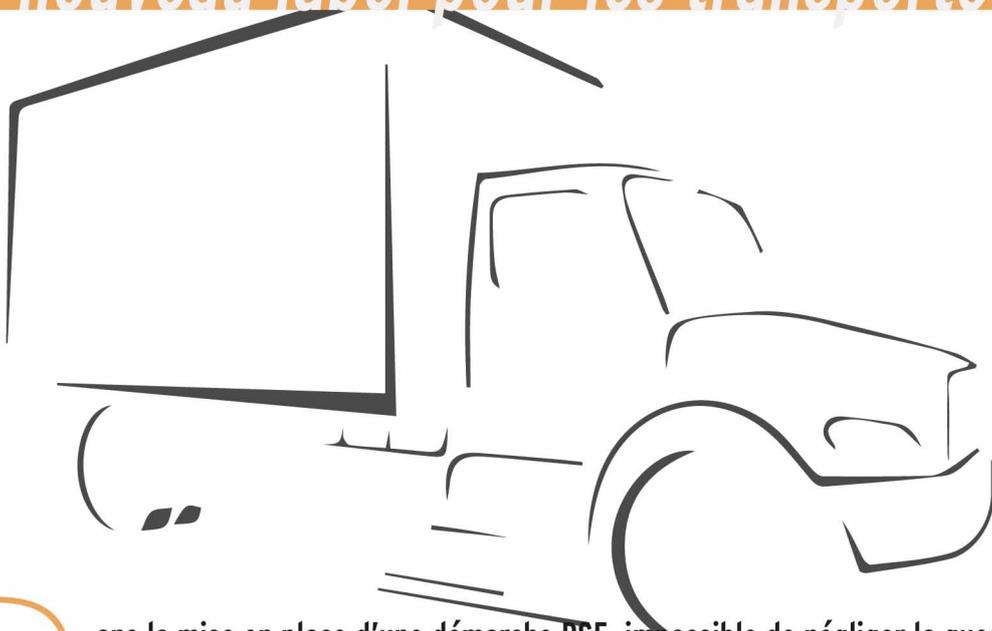




— business

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Un nouveau label pour les transporteurs



Dans la mise en place d'une démarche RSE, impossible de négliger la question du transport qui pèse souvent très lourd dans le bilan d'une entreprise. Fort de ce constat, **Philippe Mangeard** a créé en 2012 l'agence TK'Blue, une agence de notation extra-financière de l'empreinte environnementale qui récupère les données de transport des chargeurs et des transporteurs pour mesurer très finement les émissions de CO₂. Nous sommes allés à sa rencontre pour comprendre en quoi les services de TK'Blue pouvaient être utiles aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes, dans leurs missions de conseil pour les premiers, et d'audit pour les seconds.

Pouvez-vous nous présenter votre agence en quelques mots ?

Philippe Mangeard : *European TK'Blue Agency* est une agence de notation extra-financière transport organisée en plateforme collaborative. En pratique, nous mesurons, notons et valorisons la performance éco-responsable de chacun des acteurs — transporteurs et donneurs d'ordres. Notre ambition est de mettre en valeur de nouveaux critères d'évaluation de la qualité de la chaîne logistique, en plus des coûts et délais. Ceux-ci tiennent compte de l'impact environnemental global des opérations de transport en matière de CO₂, GES, particules, accidents, congestion et bruit.

Concrètement, en quoi pouvez-vous aider les experts-comptables et commissaires aux comptes dans leurs missions ?

PM : Depuis la loi du 24 avril 2012 (loi Grenelle 2)¹, toutes les sociétés dont le CA ou bilan HT est supérieur à 100 M€ et dont l'effectif est supérieur à 499 personnes doivent publier depuis l'exercice ouvert après le 31 décembre 2013 un rapport RSE circonstancié, accompagné de l'attestation d'un tiers indépendant, démontrant leur engagement à respecter et favoriser leur meilleure insertion dans le « territoire » d'un point de vue économique, social et environnemental. Le transport est particulièrement visé, tant il peut être source de nuisance pour la collectivité.

Grâce à un processus transparent et rigoureux d'évaluation appuyé sur des réglementations, textes et critères européens, nous savons restituer une image sincère de l'engagement RSE de l'entreprise quant à ses réels efforts de réduction de l'ensemble des externalités négatives de sa chaîne logistique et donc de sa limitation des impacts financiers induits par ces nuisances pour la collectivité. L'avantage immédiat pour les auditeurs amenés à évaluer la qualité du rapport RSE de l'entreprise est que notre rapport de notation annuel vaut attestation, et s'intègre sans retraitement dans le rapport RSE global à approuver.

En quoi la notation TK'BLUE permet-elle de garantir le respect des obligations légales et réglementaires ?

PM : En ce qu'elle offre aux entreprises un vrai service 360 degrés. Notamment en centralisant et en contrôlant la mise à jour des documents des transporteurs, ce qui simplifie le suivi attentif des donneurs d'ordre (les donneurs d'ordre ont la responsabilité légale d'obtenir de leurs prestataires de transport l'ensemble des documents requis avant la signature du contrat de prestation, puis tous les six mois). Notre veille réglementaire permet également d'alerter nos clients sans délai de toute modification des textes. La chaîne de transport est particulièrement analysée et contrôlée, vous savez... Car au-delà du rapport RSE évoqué précédemment, s'ajoutent également le bilan annuel des émissions de CO₂ à remettre en préfecture, ou encore la vérification permanente des habilitations sociales et fiscales des prestataires de transport, de dimension pénale...

Il est donc précieux de pouvoir être aidé dans toutes ces démarches par un professionnel.

Par son poids prépondérant dans les émissions de gaz à effet de serre (GES), le transport est sous le coup de multiples lois, décrets, règlements et normes convergents qui s'imposent aux entreprises à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Entre autres :

】 La norme européenne EN 16258 stipule que le calcul des émissions de GES en Europe doit être réalisé selon une méthodologie standardisée.

】 Le décret 2011-829 du 11 juillet 2011 impose un bilan d'émissions GES/CO₂ des opérations de transport pour les entreprises privées de plus de 500 salariés.

】 Le décret 2014-530 — abrogeant et renforçant le décret 2011-1336 du 24 octobre 2011 — indique que « toute entité qui commercialise ou organise une prestation de transport (de personnes ou de marchandises) doit fournir au bénéficiaire la quantité de CO₂ émise ».

Or, aujourd'hui peu nombreuses sont les entreprises qui ont vraiment pris la mesure des obligations légales et réglementaires auxquelles elles sont soumises. À cet égard, **les experts-comptables ont un vrai rôle d'alerte pour leurs clients transporteurs et chargeurs**. Ils se doivent d'être vigilants car des négligences en ces domaines ou des déclarations approximatives pourraient être lourdes de conséquences.

Et puis, au-delà même du respect des lois et réglementations, ils doivent participer à la prise de conscience en faisant rapidement comprendre à leurs clients qu'une bonne qualité de transport, au sens environnemental et social, est aussi gage d'une bonne fiabilité et sécurité d'approvisionnement et de livraisons.

Si l'on aborde un angle plus business à présent. Quels peuvent être les bénéfices de la notation TK'Blue ? Un effet sur le résultat d'exploitation par exemple ?

PM : Notre engagement de création de valeur consiste à mettre l'éco-responsabilité au service de la performance économique de la chaîne transport.

Notre plateforme collaborative fonctionne en mode SaaS ; elle aide les chargeurs à définir et suivre des plans d'action, et à optimiser, en visant la réduction des nuisances environnementales, l'efficacité logistique. Non seulement une direction transport aura une meilleure maîtrise en amont des risques de retard, d'accident et de vol, mais en plus elle sera alertée sans délai d'une quelconque dérive sur toute la chaîne de sous-traitance mesurée par les indicateurs d'optimisation logistique que nous délivrons simultanément.

Les directions achat peuvent ainsi analyser dans le détail la performance globale des prestataires, et engager un dialogue pour améliorer objectivement la qualité du service. On peut ainsi générer 0,5 % à 4 % d'économies des charges de transport de marchandises en éliminant les kilomètres inutiles. Aux dires de nos clients, les *reporting* automatiques CO₂ et RSE réalisés par notre agence leur font économiser annuellement 0,5 à 3 ETP. ♦